



Bruxelles, le 13 janvier 2015

Lettre à l'attention
du Collège des Bourgmestre et Echevins
des membres du Conseil communal

Nos références : 2015-01-12-OME-UNCRPD-Comité-Reco-Communes
Votre correspondant : Olivier Magritte

Objet : UNCRPD – Rapport alternatif du BDF et recommandations du Comité
des droits des personnes handicapées

Madame, Monsieur

Le Belgian Disability Forum asbl (BDF) a mené au cours des années 2012, 2013 et 2014 un travail de récolte d'informations et d'analyses dont l'objectif était de produire un rapport alternatif au rapport officiel de la Belgique sur la mise en œuvre de la Convention ONU sur les droits des personnes handicapées.

Ce rapport alternatif donne, d'une part, un état de la situation réelle de vie des personnes handicapées dans notre pays et, d'autre part, une série de recommandations en vue de progresser vers une société plus inclusive.

Il a été transmis officiellement au Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU. Il a servi aux membres de ce Comité pour le *Dialogue constructif* avec l'Etat belge qui s'est déroulé les 18 et 19 septembre 2014.

Suite au *Dialogue constructif*, le Comité a publié un ensemble de recommandations faites à l'Etat belge, pour progresser dans la mise en œuvre de la Convention en Belgique.

Le prochain processus d'évaluation de la situation débutera en août 2019. Entretemps, chaque niveau de pouvoir devra veiller à la mise en œuvre des recommandations et développer des politiques et des actions inclusives de toutes les personnes handicapées.

Les 18 associations membres du BDF¹ et les 4 Conseils d'avis² qui ont collaboré activement à l'établissement de ce rapport alternatif estiment que le contenu du rapport alternatif du BDF ainsi que les recommandations du Comité des droits des personnes handicapées pourront constituer des outils très utiles

¹ <http://bdf.belgium.be/fr/bdf/members.html>
<http://bdf.belgium.be/de/bdf/members.html>

² http://bdf.belgium.be/fr/partners/representative_organs.html
http://bdf.belgium.be/de/partners/representative_organs.html



Bruxelles, le 13 janvier 2015

pour le développement de votre action : la commune est, en effet, le lieu de vie par excellence, dans lequel chaque citoyen, avec ses besoins spécifiques, doit pouvoir exercer ses droits et participer à la vie locale.

Par ailleurs, le contenu de la convention et les textes qui en ont découlé pourront servir dans vos argumentaires justificatifs de prises de décision ou de demande de subsides.

C'est pourquoi nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance du rapport alternatif du BDF en vous rendant sur la page Internet suivante :

http://bdf.belgium.be/fr/Themes/UNCRPD/belgian_ratification/Rapport_alternatif_BDF.html = FR
http://bdf.belgium.be/de/Themes/UNCRPD/belgian_ratification/Rapport_alternatif_BDF.html = DE

Vous pouvez également prendre connaissance des recommandations du Comité en suivant le lien suivant :

http://bdf.belgium.be/fr/themes/human_rights/uncrpd/belgian_ratification/recommandations_onu.html

Le secrétariat du BDF est à votre entière disposition pour toute question que vous souhaiteriez poser par rapport à l'ensemble de ce processus et à son développement concret au niveau local.

Recevez, Madame, Monsieur, l'assurance de notre plus haute considération.

Gisèle MARLIÈRE
Secrétaire générale

Pierre GYSELINCK
Président